

rappelle aux honorables députés que cela indique que, dans le monde universitaire, dans les tours d'ivoire de notre pays, il peut se trouver des gens qui pensent que c'est la voie à choisir.

Or, on veut leur faire obstacle. Je pense qu'on devrait encourager les gens qui penchent vers la droite à se donner la peine de faire valoir leur point de vue. C'est toujours le propre d'un conservateur,—je ne songe pas aux conservateurs progressistes,— de ne pas savoir exposer son point de vue. Vous aurez remarqué que, dans toutes ces réaffirmations, on rappelle toujours le grand porte-parole de la droite dans le monde anglophone, savoir: Edmund Burke. Si on veut faire connaître l'autre point de vue, il faut s'en donner la peine. Je rappelle à l'honorable député que la Société Radio-Canada avait même présenté M. Hansell à cette émission intitulée *Viewpoint*, où il avait exposé ses critiques.

J'ai toujours pensé qu'on exagérât en disant que Radio-Canada était un repaire de socialistes. Je sais que chaque fois que j'ai, moi, socialiste, rencontré des gens de Radio-Canada, les déclarations que j'ai faites ont été grandement contredites. Je ne peux rien dire du réseau français, mais je tiens certes à assurer à l'honorable député qui a protesté que parmi les gens du réseau anglais que j'ai rencontrés, il y en a eu beaucoup pour s'opposer à mes idées. Par conséquent, je présume qu'ils ne sont pas entièrement dominés par l'idéologie socialiste. Il me répugnerait évidemment de reconnaître qu'elle me domine entièrement.

Mais je trouve très dangereux qu'un député se lève pour insister sur la censure de Radio-Canada. J'espère que d'autres députés viendront, au cours du débat, mettre l'accent sur la nécessité de la libre expression de l'opinion publique. A propos de censure, on peut sans doute citer l'*Areopagitica* de Milton, mais je pense toujours à une phrase qu'il a écrite, savoir: qu'on ne peut comprendre le bien si on ne connaît pas le mal. Par connaissance du mal, il voulait dire qu'il faut savoir ce que c'est. Je crois que cela s'applique assez bien aux émissions de Radio-Canada. Si l'on ne peut sans inquiétude laisser nos jeunes regarder une demoiselle aux shorts sommaires et au décolleté plongeant, autant vaut désespérer d'eux.

**M. Thomas:** Le député me permettrait-il une question?

**M. Fisher:** Je vous en prie.

**M. Thomas:** Préconise-t-il une commission de contrôle de notre réseau national qui ne se prononcerait pas sur le contenu moral des émissions?

**M. Fisher:** Je vais répondre très brièvement. Si le député jette un coup d'œil sur le discours du représentant dont j'ai parlé, il verra que le représentant a clairement explicité certaines critiques qui me rappelaient fort la Chine communiste, où l'on se livre sans cesse à une orgie d'autocritique. A mon avis, on commet une erreur en délimitant ainsi le rôle de la censure relativement à l'organisme de réglementation. Je compte bien que de façon générale l'organisme de réglementation exprimerait certaines idées à la direction de Radio-Canada et à n'importe quelle autre station sur le contenu des émissions. Pourtant, j'espère que telle ne sera pas sa tâche officielle; j'espère plutôt qu'en somme ce sera une partie secondaire de ses fonctions et que son intervention visera à conseiller plutôt qu'à régler.

(Texte)

**M. Guy Rouleau (Dollard):** Monsieur l'Orateur, hier soir à dix heures, c'est l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) qui a ajourné le débat. Je m'attendais qu'il termine son discours cet après-midi, mais pour une raison que lui seul connaît, il n'a pas jugé bon de ce faire. J'aurais aimé poser quelques questions à l'honorable député à la suite de son discours; aussi je lui demande maintenant s'il me permettrait de lui poser trois questions.

**M. Pigeon:** Avec plaisir.

(Traduction)

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je ne puis le permettre, même si l'honorable député le permet. Il a pris la parole à propos de cette motion et il ne lui est pas permis de prendre la parole de nouveau. L'honorable député est libre de prononcer son propre discours.

**M. Rouleau:** Merci, monsieur l'Orateur.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je répondrai un peu plus tard aux observations qu'a faites, hier, l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm. Il a demandé, entre autres, au ministre du Revenu national (M. Nowlan) de créer un bureau de censure afin de censurer les programmes de télévision et de protéger, comme il l'a dit, les droits de la morale. Eh bien, si l'honorable député a l'intention de protéger les droits de la morale, je lui conseille fortement de les protéger dans les différentes circonscriptions de la province où, comme il le sait, il y a des débits clandestins.

Au début de mes observations, je voudrais signaler à la Chambre que l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Pearson), relativement à la radio et à la télévision, est bien à propos.